

AUX SOURCES DE L'HISTORIOGRAPHIE PORT-ROYALISTE :
TRADITION ORALE ET RÉCITS SYMBOLIQUES

par Jean LESAULNIER

Le travail de « mise en mémoire » de Port-Royal, entrepris au début des années 50 par l'ancien avocat Antoine Le Maistre et par sa jeune cousine Angélique de Saint-Jean, paraissait risqué à bien des égards. L'ouvrage devait couvrir, en effet, un demi-siècle d'histoire, depuis l'entrée en fonction, à l'été 1602, d'une petite fille de neuf ans, Angélique Arnauld, comme abbesse d'un monastère de la vallée de Chevreuse. Il prenait appui sur le témoignage de quelques dizaines de religieuses, qui, avant d'être transférées à Paris en 1625, avaient déjà vu leurs rangs décimés par les épidémies. Il se heurtait aussi aux réticences, sinon à la résistance, de moniales plus accoutumées à chanter la louange divine qu'à manier la plume, à commencer par la supérieure elle-même.

« Il y avait déjà plus de deux ans, écrit Angélique de Saint-Jean, que nous avons commencé à son insu de faire des Mémoires de tout ce que nous avons pu apprendre, sur le rapport des Anciennes de Port-Royal et d'elle-même, touchant ce qu'elle avait fait pour y établir la réforme et depuis. Mais, quoique nous essayassions de la faire parler sur tout cela, nous avons encore plus d'envie de l'engager à en écrire » (1). La Mère Angélique s'y montre très rétive. « De crainte que nous ne vinssions à oublier ce que Dieu avait fait pour nous, poursuit la nièce de la réformatrice, et que, de cet oubli, nous ne passassions à l'infidélité de rechercher des appuis humains, comme il arrive à tant de religieuses, nous la pressâmes plusieurs fois de s'y mettre ». Seule l'intervention du confesseur d'Angélique, le dévoué Antoine Singlin, parvient à vaincre ses dernières objections : « Contrainte de se rendre, elle fit une retraite dans une petite cellule écartée qu'on appelle la Guette, pendant laquelle, donnant plus de temps à prier qu'à écrire, elle fit cette *Relation* avec un tel

dégoût qu'on ne put obtenir qu'elle l'achevât. Elle prit le prétexte d'autres affaires pour l'interrompre où elle en est restée » (2). Quoiqu'inachevée, cette *Relation* de 1655 est l'un des joyaux de cet ensemble historiographique d'une ampleur et d'une qualité impressionnantes qui constitue le fondement de notre connaissance de Port-Royal.

Or cette autobiographie ne prend tout son relief qu'encadrée par deux documents très différents, mais complémentaires : la « Relation de plusieurs entretiens de la Mère Angélique avec M. Le Maistre, son neveu, qui les écrivait sur-le-champ dans le dessein de s'en servir un jour pour son histoire » (3), et la « Relation ou histoire suivie de la vie de la Mère Marie-Angélique Arnauld », de 1602 à 1625, par Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly (4). Nous possédons là, d'un côté, des entretiens spontanés, francs et simples, et, de l'autre, une histoire composée et élaborée, qui sont comme les deux faces d'un même récit (5). Récit divers et fragmenté, en apparence, dans le cadre des entretiens, mais puisant sa force et son unité dans la mémoire d'une femme qui parle sans fard : « Ma mère ne m'aimait point », dit un jour Angélique à son neveu (6). Et, d'autre part, récit tout linéaire, mais non sans épaisseur, nourri de témoignages multiples, vérifiés et remontant aux premiers temps de la jeune abbesse. L'historien de Port-Royal disposera ainsi d'un ensemble de sources, orales et écrites, dont, *a priori*, il n'est pas facile de débrouiller l'écheveau.

La « Journée du guichet »

Il a paru intéressant, pour commencer, d'étudier la manière dont a été décrit, rapporté et traité, à Port-Royal, un événement souvent présenté comme symbolique : la « Journée du guichet ». On se souvient du récit de ce jour historique, tel qu'on peut le lire dans Sainte-Beuve (7), dont la source unique repose dans la relation d'Angélique de Saint-Jean (8). Quels en sont les faits marquants ?

Au cours de l'été 1609, à la suite de sa décision de réformer son monastère, en particulier en rétablissant la clôture, Angélique Arnauld prévient sa famille qu'elle ne recevra plus ses parents dans les lieux de l'abbaye réservés aux moniales. Le vendredi 24 septembre 1605, M. et Mme Arnauld (9) quittent Paris de bon matin pour se rendre à Port-Royal avec trois de leurs enfants (10). La Mère Angélique dispose seule des clefs de la porte d'entrée. A l'arrivée

des siens, vers midi, l'abbesse se présente à la grille, pour redire à son père qu'elle ne veut ni ne peut le recevoir ailleurs qu'au parloir proche de là. Il s'ensuit une vive altercation de la jeune femme avec son père, puis avec sa mère, qui jure de ne plus jamais revenir à Port-Royal, enfin avec son frère Robert, M. d'Andilly, qui défend ses parents.

Nous assistons ensuite aux réactions de l'entourage d'Angélique, réactions favorables pour les plus jeunes, qui sont restées, au début au moins, au réfectoire, réactions plus critiques chez certaines « anciennes » comme la sœur ou dame Morel, qui crie tout haut : « Quelle honte de ne pas ouvrir à M. Arnauld ! » (11). Même les femmes de journée, occupées à travailler dans la cour, condamnent « l'ingratitude de Madame de Port-Royal » à l'égard d'un père, d'un père « qui était si bon ». L'affaire se gâte quand M. Arnauld prétend faire sortir du monastère deux de ses filles, Agnès, coadjutrice de l'abbaye voisine de Saint-Cyr, et la petite Marie-Claire, âgée de neuf ans (12). Angélique flaire le subterfuge : son père veut en profiter pour pénétrer dans le monastère. Elle les fait donc sortir elle-même par une porte dérobée. Agnès soutient Angélique, tandis que ses sœurs Catherine et Anne gardent le silence.

M. Arnauld décide de repartir avant la nuit, consentant seulement à entrer dans le parloir « pour dire un mot à sa fille ». Après un échange très bref, plutôt calme, Angélique, très émue, perd connaissance : la grille la sépare de son père, qui appelle du secours ; des religieuses accourent et portent leur jeune abbesse dans sa chambre. Après un temps de répit, Angélique retourne dans le parloir. Son père s'apaise ; Mme Arnauld, liée par son serment, garde un étrange silence ; le confesseur des religieuses, Claude de Kersaillox, bouc émissaire aisément désigné, se voit rabroué par M. Arnauld et par M. d'Andilly (13). Il se fait tard : le départ est fixé au lendemain.

Sur le fond, Angélique a gagné : la clôture sera désormais observée, y compris par ses proches. M. Arnauld pourra pénétrer, à l'avenir, uniquement « pour donner ordre aux bâtiments et aux jardins, sans entrer dans les lieux réguliers », c'est-à-dire à l'intérieur des endroits réservés aux moniales. Quant à Mme Arnauld, elle obtient l'autorisation d'entrer dans le monastère avec ses filles, mais elle n'y revient que onze mois plus tard, après avoir été déliée de son serment, le 4 août 1610. La « Journée du guichet » s'achève donc favorablement pour tous : l'abbesse est parvenue à ses fins, le père s'est réconcilié avec elle et, quelques mois plus tard, tout est rentré dans l'ordre.

Le temps du récit peut commencer. Mais de quels témoignages les historiens pourront-ils disposer à l'avenir sur la journée du guichet ? Quels sont les témoins qui ont parlé ou qui ont pu parler de la scène par la suite ?

Le premier témoin est la Mère Angélique elle-même : Angélique de Saint-Jean précise qu'elle seule et son père sont présents à la scène centrale : « On ne sait point en quels termes elle [*Angélique*] lui répondit » (14). La mémorialiste ajoute, à la fin de son récit, que la Mère Angélique lui a parlé plusieurs fois du retour de sa mère, en août 1610 : visiblement les deux femmes se sont entretenues souvent de cette « histoire mémorable », comme l'écrit Angélique de Saint-Jean, qui a pu aussi interroger d'autres membres de sa famille, comme son propre père, ses tantes Catherine et Agnès, peut-être sa grand-mère, Catherine Arnauld, devenue sœur Catherine de Sainte-Félicité (15).

Quand, dans sa *Relation* de 1655, la Mère Angélique évoque cette journée, elle résume les faits et minimise leur importance, ne parlant, du reste, que de son père : « Je lui refusai la porte, écrit-elle, dont il fut si en colère qu'il s'en voulait retourner à l'heure même, m'assurant qu'il ne me verrait de sa vie, et qu'il avait une extrême douleur de voir qu'on me pervertissait l'esprit, et qu'il me recommandait au moins d'être sage. J'eus une telle douleur que je pensai étouffer, ce qui le toucha tant qu'il s'apaisa » (16).

Si l'on se tourne du côté des entretiens d'Angélique avec son neveu, la déception est grande : « Elle me dit, écrit Antoine Le Maistre, parlant de l'établissement de la clôture, où elle refusa à M. Arnauld, son père, de le laisser entrer comme il avait accoutumé, qu'après qu'elle en eut parlé à M. d'Andilly, son frère aîné, qui lui en faisait de grandes remontrances pour la faire fléchir, elle dit à ses filles : "Vraiment, cela est bien plaisant : ils m'ont faite religieuse à neuf ans, lorsque je ne voulais point l'être et que mon âge me rendait peu capable de le vouloir ; et, aujourd'hui que je veux bien l'être, ils veulent que je me damne, en n'observant pas la règle. Je n'en ferai rien" ». Le ton est assez dur : « Ils me menacent de m'abandonner » (17), semble-t-elle penser : eh bien, qu'ils m'abandonnent ! Elle conclut en disant : « Il n'y en a point que Dieu assiste plus que ceux qui, pour le suivre avec fidélité, sont abandonnés de leurs parents ».

Si la Mère Angélique se montre si peu prolixe sur cette journée du vendredi 24 septembre 1609, les autres témoins le seront-ils davantage ? La communauté de Port-Royal se compose alors d'une

quinzaine de moniales. A un ami de l'abbaye, François Retart, Angélique dit un jour qu'à son arrivée en 1602, elle a trouvé « onze pauvres filles, bonnes à la vérité, mais aussi peu instruites que des paysannes » (18). Trois ans plus tard, « nous n'étions encore que douze, écrit-elle dans sa *Relation* de 1655, n'en ayant reçu que deux, et une de celles que j'avais trouvées était morte, et l'autre était sortie » (19).

En 1609, Angélique est entourée d'une douzaine de professes de chœur (20), dont l'une, Marie de Sainte-Béatrix de Neufbourg, est « incapable de tout » et une autre presque sourde et muette, Anne de Sainte-Marie Johannet (21), ainsi que de deux converses (22). Angélique de Saint-Jean interrogera, longtemps après les faits, l'une ou l'autre d'entre elles ; elle termine en effet son récit en écrivant : après la « Journée du guichet », la santé de la Mère Angélique « en fut fort affaiblie, comme me l'ont assuré celles qui étaient auprès d'elle en ce temps-là et qui l'avaient connue devant comme elles l'ont fait après ». Une remarque qui peut s'appliquer à quatre religieuses : Catherine Goulas, morte en 1667, Anne Garnier, morte en 1669 (23), Marie-Lutgarde Lalemand, morte en 1650, et Marie-Madeleine Baron, une converse, disparue en 1656.

Ces moniales sont les « anciennes » dont, à plusieurs reprises, les mémoires port-royalistes font état. Angélique de Saint-Jean parle explicitement de ces religieuses, en particulier de la sœur Catherine Goulas, « la plus ancienne de la maison, [qui m'a dit de la Mère Angélique] beaucoup de choses ou confirmé celles que j'avais ouï dire, aussi bien que ma sœur Marie-Madeleine de Saint-Paulin [Baron] » : « Elles nous ont entretenues beaucoup de fois de tout ce qu'elles avaient remarqué, et plusieurs autres encore. Je travaillai donc à la relation suivante [*de la Mère Angélique* en 1652] sur leurs rapports ». Et, ailleurs, Angélique de Saint-Jean évoque également « le rapport de ces anciennes religieuses qui étaient du temps de la réforme ; et la plupart des faits ont été confirmés par la Mère Angélique elle-même ».

On peut dès lors se demander ce qu'Angélique de Saint-Jean a fait de tous ces témoignages quand elle compose sa *Relation* sur la Mère Angélique. Née le 28 novembre 1624, elle a été placée à six ans chez ses tantes du faubourg Saint-Jacques, avant d'y prendre l'habit en 1641 et d'y faire profession trois ans plus tard. D'une intelligence précoce et vive, la deuxième Angélique n'a vécu que pour la vie religieuse et par elle. Chargée des pensionnaires et, plus tard, des novices, elle ne dispose que de peu de temps, semble-t-il,

pour parfaire sa formation intellectuelle et pour aiguïser sa plume. Pourtant, en quelques mois, en 1652, elle écrit l'essentiel de sa *Relation* sur la vie de la Mère Angélique et commence à entretenir une très riche correspondance avec ses tantes Agnès et Angélique.

A partir d'une enquête minutieuse, elle compose son récit de la Journée du guichet avec beaucoup de rigueur et de clarté, distinguant avec précision les diverses scènes, ménageant la gradation dans l'expression des sentiments, choisissant avec soin les termes qui lui permettent de décrire l'état d'esprit de la Mère Angélique et les gestes de M. Arnauld. Avant l'arrivée de sa famille, la jeune abbesse se prépare « par des prières et par l'immolation qu'elle faisait à Dieu des passions les plus tendres qui soient dans la nature [c'est-à-dire son attachement aux siens], mais qui ne purent ébranler sa fidélité pour Dieu. L'angoisse néanmoins de son esprit était peinte sur son visage ». Après le refus qu'elle a opposé à son père à la porte du couvent, « il insiste, écrit Angélique de Saint-Jean, il presse, il commande, il se fâche, il frappe de plus en plus, afin qu'on lui ouvre ».

Sous la plume de la moniale, la dramatisation est évidente : après M. Arnauld, M^{me} Arnauld « entre en colère et se met à parler hautement à sa fille, qu'elle nomme une ingrate ». M. d'Andilly, « qui était un jeune homme de vingt ans et tout de feu », traite sa sœur de « monstre d'ingratitude » et de « parricide ». Cette rencontre familiale est devenue un « jour de combat ». L'émotion est à son comble quand, devant son père apaisé, Angélique tombe « par terre tout évanouie », alors que la grille les tient séparés. Revenue à elle, elle est soustraite aux regards de son père : son retour dans le parloir, un peu plus tard, scelle la paix générale. « Le lendemain, écrit Angélique de Saint-Jean, la Mère lui fit entendre paisiblement ses raisons. Il se remit tout à fait, de sorte que, lorsqu'il venait, il n'entraît plus » dans la clôture. La joie ne sera totale pour la famille que le 4 août 1610. M^{me} Arnauld revient ce jour-là pour la première fois à Port-Royal des Champs : « La Mère Angélique en eut une telle joie que je crois qu'il ne s'est point passé d'année qu'elle ne se soit souvenue de ce jour quatrième d'août, comme elle me l'a dit à moi-même plusieurs fois ».

Du récit volontairement sobre et bref de la Mère Angélique, nous sommes passés à ce qu'Angélique de Saint-Jean appelle « l'histoire mémorable de cette journée, qui a toujours été nommée, depuis, la « Journée du guichet », et ensuite de laquelle la Mère Angélique n'eut plus d'oppositions à sa réforme, qu'elle tâchait de perfectionner de jour en jour ». A partir de témoignages divers, Angélique de

Saint-Jean compose une narration embellie, transfigurée par le souvenir d'une « entreprise difficile », qui est devenue « une grande victoire ». La « Journée du guichet » est désormais un symbole.

Autour de la mort

Toute maison religieuse se préoccupe de ses morts. L'un des premiers documents de la communauté de Port-Royal est sans doute ce qu'on appelle d'ordinaire un obituaire, autrement dit un registre où sont inscrits les noms des personnes pour lesquelles la communauté doit prier, qu'il s'agisse des membres de l'abbaye ou des bienfaiteurs. L'obituaire est un livre liturgique dont est chargée officiellement une sœur, la chantre, et qui contient les obits fondés dans la communauté, abbaye ou couvent, c'est-à-dire les messes ou les services religieux ou liturgiques célébrés au bénéfice de l'âme d'un défunt, généralement au jour anniversaire de sa mort (24).

L'auteur du *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, publié en 1735, dit de manière explicite qu'il s'appuie sur une « liste des défunts pour lesquels on est obligé de faire des prières au monastère de Port-Royal des Champs, dont ils ont été fondateurs ou bienfaiteurs, qui ont mérité d'ailleurs ce témoignage de reconnaissance » (25). Cet obituaire ou nécrologe se lit en présence de toute la communauté réunie : « On en faisait la lecture, en chapitre, au jour anniversaire de chacun de ces illustres morts » (26).

« D'abord, lit-on dans le *Nécrologe de Port-Royal* imprimé de 1723 (27), ce n'était qu'un petit recueil, qui, comme les autres nécrologes des anciennes églises, ne comprenait que les noms, qualités, quelques-unes des actions des fondateurs, des bienfaiteurs et de quelques abbesses de la maison ». Si le nécrologe original ou les nécrologes originaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous, semble-t-il, des copies nous permettent de nous faire une idée précise de « cette liste des défunts [...], faite par ordre chronologique », comme l'écrit le *Supplément*. Il s'agit très certainement d'ouvrages semblables à deux manuscrits datant de la dernière partie du XVII^e siècle, et conservés, l'un à Utrecht et l'autre à Paris.

Le premier s'intitule : « Liste des défunts [...] de Port-Royal [...] : [elle] a appartenu au P. [Pasquier] Quesnel et M. [Jacques] Fouillou » (28). Il couvre la période qui va de 1255 à 1709, « avec supplément jusqu'à 1716 », c'est-à-dire des premiers temps de l'abbaye, fondée en 1202, jusqu'à sa destruction. Son titre est exacte-

ment celui que donne le *Supplément* imprimé de 1735 et que nous avons reproduit plus haut. Les indications, très brèves, fournies généralement par ordre chronologique, sur chaque personnage, donnent la date de sa mort et son identité. S'y ajoutent parfois des renseignements sur les dons consentis par tel ou tel bienfaiteur, sur les deux bulles accordées par le pape Grégoire IX à l'abbaye appelée alors « Porrois », « Port-Réal » ou « Port-Royal ».

Le deuxième manuscrit se trouve à la Bibliothèque de Port-Royal (29) : il porte le titre de « Petit nécrologe ou catalogue de plusieurs personnes mortes en odeur de piété » ; il est strictement chronologique, du 1er janvier au 30 décembre, et ne couvre que cinquante-cinq pages. Il fournit, en trois ou quatre lignes, rarement davantage, des notes sur la mort des religieuses ou des amis : par exemple, à quelques pages d'intervalle, Dominique de Ligny, évêque de Meaux, et sa sœur, la Mère Madeleine de Ligny, M. et Mme de Liancourt et Blaise Pascal. Parfois un détail est donné sur la vie des défunts : « Le 3 [mars] 1659, [est décédée] Etiennette Barré : quinze ans au service de la maison, tant aux Granges qu'au-dedans, où elle a passé les six dernières années de sa vie ».

Ce « Petit nécrologe » a été probablement commencé très tôt à Port-Royal. La Mère Angélique Arnauld évoque, dans sa *Relation* autobiographique de 1655, la mort de quinze religieuses survenue en deux ans, avant le transfert du monastère en 1625 à Paris : elles moururent « toutes très heureusement, écrit-elle, comme on peut le voir sur le registre mortuaire, où l'on a écrit quelque chose de plusieurs ». De la même manière, dans la relation de la vie de la sœur Madeleine-Candide de Saint-Alexis de La Grange, morte en 1641, il est précisé : « Il y a quelques particularités de sa vie dans le Registre mortuaire (ou le Nécrologe) (30) ».

Ce premier type d'obituaire ou de nécrologe, appelé « liste des défunts » ou « petit nécrologe », s'inscrit dans une tradition chrétienne, celle des « églises anciennes ou monastères », comme on l'a vu. Son existence repose sur une promesse, prier pour une abbesse ou un généreux donateur, et sur un devoir de reconnaissance : la communauté réunie chaque matin par sa supérieure écoute, parallèlement à la lecture du martyrologe, le rappel du nom de ceux auxquels elle doit sa subsistance matérielle et son existence même : c'est aussi une manière de rattacher les vivants à la communion des saints.

Mais, comme l'indique la préface du *Nécrologe* de 1723, ce qui « d'abord [...] n'était qu'un petit recueil » va se transformer et

s'étoffer : « Le siècle d'où nous sommes sortis ayant fourni une matière aussi riche qu'abondante, ce petit recueil est parvenu à la grosseur qu'on voit » (31). On se trouve alors en présence de notices brèves des fondateurs, bienfaiteurs et abbesses, et aussi de notices qui concernent tous ceux qui constituent la communauté de Port-Royal au sens large, les moniales, professes de chœur et converses, leurs parents, leurs proches, leurs confesseurs, leurs serviteurs et tous ceux qui s'occupent de l'abbaye et des Granges, des jardins et des fermes.

Nous abordons ainsi la deuxième étape de la composition des nécrologes. La date anniversaire de la mort d'un ami donne l'occasion de rappeler et de préciser les étapes de la vie du défunt, ses actes de bienfaisance pour l'abbaye et pour d'autres couvents ou pour les pauvres en général. L'une des copies du « Petit nécrologe » dont nous avons parlé s'intitule encore : « Éloges de plusieurs personnes mortes ou enterrées à Port-Royal, ou amies et bienfaitrices de Port-Royal » (32). On passe ainsi du « Catalogue » aux « Éloges », une distinction qui n'a pas échappé à l'auteur de la *Préface* du *Nécrologe* imprimé de 1723 : « Dans les épitaphes, comme dans les éloges, les personnes sont partout représentées telles qu'elles étaient », mais, ajoute-t-il, « l'on s'y attache également à faire connaître la toute-puissance et la grandeur de Dieu, l'infirmité et la bassesse de l'homme » (33). L'éloge d'un défunt ne vise pas tant, dans cette perspective, à concentrer l'attention du vivant sur la célébration des qualités humaines que sur la louange de Dieu.

« On n'y trouve point [dans ces notices] de ces actions extraordinaires qui ne produisent qu'une stérile admiration, lit-on encore dans la même *Préface*. Ce sont des actions communes, uniformes, souvent petites en elles-mêmes, mais toujours animées de cet esprit qui donne le prix à toutes choses, et quelquefois accompagnées d'une magnanimité chrétienne qui les rend héroïques ». L'auteur de cette *Préface* est bien conscient de ce qu'on peut appeler la dérive hagiographique de ce genre de documents.

Ainsi va se constituer, au cours des décennies, un ensemble de notices nécrologiques, qui seront la base du *Nécrologe* et du *Supplément au Nécrologe* imprimés. Aux éloges des moniales et des solitaires de Port-Royal vont s'adjoindre « ceux de leurs principaux amis et bienfaiteurs », pour reprendre les termes de la *Préface* déjà citée. L'auteur de l'éloge de ceux dont on retrace en quelques lignes les mérites et la mort se propose de rendre son ouvrage « plus instructif », pour faire de ces morceaux de vie des « exemples » à imiter.

Les amis dont on fera les éloges sont non seulement les moniales, qui écoutent la lecture du Nécrologe, mais aussi les proches qui fréquentent l'abbaye, c'est-à-dire, comme le note la *Préface* du Nécrologe de 1723, « les personnes qui vivent dans le monde et à la Cour, comme les solitaires, les artisans comme les grands seigneurs, les laïques comme les évêques et les prêtres, les domestiques comme les maîtres, les personnes privées comme les princes et les princesses : tous et chacun d'eux y trouveront des règles sûres pour leur conduite particulière » (34).

La troisième étape nous conduit à la constitution d'une collection de « relations » ou de « Vies » de nombreux personnages, des religieuses, des solitaires et des proches : relations ou vies qui sont la base des *Mémoires* d'Utrecht publiés en 1742 (35) et des *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étaient attachées*, qui voient le jour, en quatre volumes, dix ans plus tard.

De nombreuses relations proviennent de l'entreprise, que commencent, dans les années 50, Angélique de Saint-Jean et Antoine Le Maistre. Mais la première relation connue date de 1641 : c'est la « Relation de la vie et des vertus de Mme Arnauld, religieuse de Port-Royal sous le nom de sœur Catherine de Sainte-Félicité, par Mme Le Maistre, sa fille aînée », sœur des Mères Agnès et Angélique (36). L'intérêt de ce texte tient au fait que, longtemps avant la rédaction par Gilberte Périer de la *Vie de M. Pascal*, la *Relation* de Catherine Le Maistre paraît relever du genre littéraire de la légende tel que l'a analysé Philippe Sellier à propos de la *Vie* composée par la sœur de Blaise Pascal (37). On peut présumer que d'autres relations du même genre ont dû exister à Port-Royal, bien qu'apparemment aucune autre n'ait été conservée.

Des obituaires ou nécrologes, des relations de morts, nous sommes passés aux relations de vies, des relations qui s'inscrivent, on vient de le voir, dans l'histoire d'une communauté religieuse. Outre les exemples de vie qu'ils présentent à imiter, comme dans les Vies de saints, les notices et les relations individuelles constituent ce que le *Nécrologe* imprimé appelle « une apologie aussi énergique qu'elle est moins équivoque des sentiments de Port-Royal, et qu'il donne la plus grande connaissance que l'on puisse avoir de l'esprit et de la conduite de cette sainte maison » (38).

Même dans les nécrologes, en effet, nous trouvons des références explicites soit à la vie des amis de l'abbaye, et pas seulement à leur

mort, soit à l'histoire de l'abbaye. Le *Petit Nécrologe*, par exemple, présente plusieurs renseignements sur l'un des pères spirituels des religieuses : « Le 6 [février] 1643, M. l'abbé de Saint-Cyran sort de Vincennes » ; « le 14 [mai] 1638, M. l'abbé de Saint-Cyran [est] arrêté prisonnier et conduit au bois de Vincennes le lendemain de l'Ascension » ; le 11 [octobre] 1643, est mort l'abbé de Saint-Cyran : il a été inhumé dans le sanctuaire de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas (39). Ailleurs on lit que « le 31 [octobre] 1668, M. de Sacy sort de la Bastille » et que « M. de Champagne, bon peintre et bon chrétien, [...] nous a donné plusieurs tableaux de piété et nous a légué à sa mort [six mille] livres ». Les relations sur les morts parlent déjà de la vie de la communauté de Port-Royal et de son histoire.

Écrire le « livre de la Providence de Dieu »

Quand la Mère Angélique est engagée par ses proches à composer sa relation autobiographique et à raconter l'histoire de sa réforme, elle ne paraît pas opposée à l'acte d'écrire en soi. « Quoique nous essayassions de la faire parler sur tout cela, nous avons encore plus envie de l'engager à en écrire. Nous en prîmes sujet à propos de ce qu'elle nous disait fort souvent, en particulier de tout ce qui lui était arrivé, qu'elle aurait eu sujet de faire un livre de la Providence de Dieu, tant elle en avait fait d'expériences [...]. [Elle] nous disait même qu'il lui prenait quelquefois envie d'écrire ce livre de la Providence » (40).

Si, par nature, la vocation monastique conduit à préférer la prière à la plume, on sait que le geste de l'écriture n'est pas étranger aux membres de la famille Arnauld. Naturellement on pense au frère aîné d'Angélique, Robert Arnauld d'Andilly, qui possède « une grande culture profane » et qui dispose « d'un ample réseau de relations » (41) dans les milieux littéraires, en particulier par l'intermédiaire de l'hôtel de Rambouillet, qu'il fréquente avec plusieurs de ses parents, frères et neveux, et par l'intermédiaire de l'hôtel de Liancourt. Profitant d'une retraite forcée dans sa propriété de Pomponne à partir de 1626, M. d'Andilly écrit des *Stances pour Jésus-Christ*, qu'il publie de manière anonyme en 1628, puis en 1634, sous le titre de *Poème sur la vie de Jésus-Christ*. Il envoie le recueil à plusieurs membres de sa famille.

« Nous avons reçu votre présent », écrit à son frère la Mère Agnès Arnauld, qui est alors abbesse de Notre-Dame du Tart à Dijon :

« [il] nous a apporté une merveilleuse consolation, voyant votre esprit si saintement occupé dans les choses de Dieu qu'on vous prendrait pour un apôtre ou un évangéliste, ou tout au moins, pour un grand religieux qui passe sa vie en une cellule dans une haute contemplation [...]. Vous nous avez fourni des sujets d'oraison pour toute une année, qu'il ne sera pas besoin de prendre dans le livre, car j'espère que je les saurai par cœur. Je trouve que les vers ont un grand ascendant sur l'esprit pour lui imprimer les choses puissamment [...]. Je distribue ici vos œuvres sans vous nommer ; néanmoins, quand on me prend à foi et à serment, je n'oserais retenir la vérité prisonnière, tellement que je franchis le mot au hasard de la vaine gloire qui me poursuit d'être la sœur d'un poète » (42).

L'intérêt de la Mère Agnès pour la poésie et pour le travail de l'écrivain est partagé par d'autres membres de la famille. La Mère Angélique elle-même apprécie la poésie comme nous le révèle la lettre que lui adresse Martin de Barcos le 22 novembre 1655 : « Je vous avoue que je ne savais pas que vous aimez les vers, et, quoique le sujet en soit saint, et que vous soyez particulièrement obligée à honorer le Saint-Sacrement, néanmoins je ne savais pas que vous fussiez si touchée de cette manière de le louer » (43).

Si cet attrait de la Mère Angélique pour les vers est peu connu, nous savons en revanche que la religieuse montre depuis longtemps un souci réel de la forme et du style. La lettre que lui adresse saint François de Sales, le 15 juin 1619, le confirme : « Ne prenez point garde à bien bâtir vos lettres pour me les envoyer, car je ne recherche point les beaux édifices, ni le langage des anges, ains [= mais] les nids des colombes et le langage de la dilection » (44). Et, dans la première lettre connue qu'Angélique adresse à Jeanne de Chantal, en 1620, elle s'accuse de prétentions littéraires (45).

Il n'est dès lors pas surprenant que la famille la plus influente de Port-Royal, les Arnauld, ait laissé une collection très riche de lettres et que l'abbaye ait conservé une correspondance qui, sans doute, n'a pas son égal au XVII^e siècle. L'essentiel de ces lettres parvenues jusqu'à nous a été échangé entre Robert Arnauld d'Andilly et ses sœurs Agnès et Angélique : pour la seule période 1620 à 1631, on compte vingt lettres d'Angélique à son frère et, pour la période 1627 à 1635, dix-sept lettres d'Agnès au même. Dans le même temps, les correspondants des deux abbesses sont presque les mêmes : Catherine Le Maistre et son fils Antoine, l'avocat, Antoine Arnauld, le futur théologien, l'abbé de Saint-Cyran, et de nombreux proches de l'abbaye, de l'intérieur et de l'extérieur.

En corrélation avec ces activités épistolaires se développe très tôt à Port-Royal l'habitude de conserver, de collectionner et de recopier nombre de ces lettres qui nous permettent aujourd'hui de mieux connaître leurs auteurs et les correspondants de ces derniers. Nous disposons ainsi, qu'elles aient ou non été publiées, des collections de lettres écrites par M. d'Andilly, Angélique, Agnès, l'abbé de Saint-Cyran, Antoine Singlin, Antoine Arnauld, et, plus tard de celles de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et d'Angélique de Saint-Jean (46).

Une mention spéciale doit être faite de deux collections particulières. De la Mère Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif, première abbesse élue, morte en 1646, a été conservé pendant longtemps « un gros paquet de lettres » ; mais, en 1672, Angélique de Saint-Jean les brûla, estimant « qu'on n'en pouvant faire aucun usage » (47). La raison en est vraisemblablement qu'en dépit de son entière soumission à la Mère Angélique, comme l'écrit Jean Orcibal, « elle [Geneviève] ne l'en éclipsait pas moins aux yeux des oratoriens introduits par [Sébastien] Zamet, et peut-être à ceux de Saint-Cyran, qui ne vint régulièrement à Port-Royal que sur l'initiative de la Mère Le Tardif. Bien plus, celle-ci passait communément pour sainte et elle semble voir été favorisée d'états mystiques très élevés. On pardonnera difficilement à la fille d'Arnauld d'Andilly, conclut J. Orcibal, un geste qui a plongé dans l'oubli un aspect aussi important de la spiritualité du XVII^e siècle » (48).

Il n'en a pas été de même pour la correspondance de Saint-Cyran. Au monastère de Port-Royal, en effet, deux religieuses sont chargées de copier ses lettres, Marie de Sainte-Claire Arnauld et sa nièce, Catherine de Sainte-Agnès Arnauld d'Andilly. A propos de la première, Angélique de Saint-Jean nous donne de grandes précisions : « Dans ses dernières années, une de ses occupations fut de transcrire les Lettres et les Considérations de M. l'abbé de Saint-Cyran, qui était pour lors prisonnier ; et elle avait un zèle pour cela égal à l'amour qu'elle avait pour les vérités saintes dont ces écrits étaient remplis et dont elle désirait que la connaissance pût être utile à tout le monde. Elle y avait une telle activité qu'étant continuellement détournée par toutes sortes d'occupations de charité, elle ménageait tous les instants ; et quand elle n'aurait pu écrire qu'une ligne, elle prenait la plume et le faisait. On s'en divertissait quelquefois, et elle répondait agréablement qu'elle serait toujours bien aise une autre fois de trouver cela fait, que plusieurs minutes faisaient une heure, et plusieurs lignes une page, qu'il ne fallait rien perdre. En effet on admirait la quantité d'ouvrages qui sortaient de ses mains par cette grande application » (49).

Sur la deuxième religieuse, Angélique de Saint-Jean écrit : « C'est à ma sœur Catherine de Sainte-Agnès qu'on a la principale obligation des Lettres de M. l'abbé de Saint-Cyran, qu'elle transcrivit presque toutes. Comme elles étaient mal écrites et que quelques-unes ne l'étaient qu'au crayon, elle y eut beaucoup de peine et sa vue en fut considérablement endommagée » (50). Le travail des deux moniales est sans doute terminé ou bien avancé avant la libération de Saint-Cyran, puisque Marie meurt le 15 juin 1642 et sa nièce Catherine le 23 décembre 1643. De nombreuses lettres de l'abbé, on le sait, sont publiées en 1645-1647, mais certaines restaient encore manuscrites dans les années 1670-1671, comme le révèle une remarque du *Recueil de choses diverses* : « Son neveu [Martin de Barcos] ne veut pas donner le reste de ses lettres, parce que le monde est trop ingrat » (51).

Ainsi, bien avant le début de l'entreprise historiographique d'Antoine Le Maistre et d'Angélique de Saint-Jean, parallèlement aux relations de vie et de mort et aux lettres, sont composés des documents qui serviront à écrire une histoire de l'abbaye et dont on a des témoignages anciens. Le premier d'entre eux concerne l'existence éphémère de l'Institut du Saint-Sacrement. Il s'intitule : *Relation de ce qui a précédé l'établissement du monastère du Saint-Sacrement et de ce qui est arrivé depuis jusqu'en 1636*. Il est signé de Catherine Le Maistre, fille aînée des Arnauld, épouse séparée d'Isaac Le Maistre et mère de cinq fils (52). Comme l'indique l'éditeur des *Mémoires* d'Utrecht de 1742, cette relation paraît avoir été écrite en 1636 ou au début de 1637, soit environ six mois après la fermeture de l'Institut. Elle retrace, en une trentaine de pages, la préhistoire et l'histoire de cette maison fondée et dirigée successivement par la Mère Angélique et la Mère Geneviève. Ce document est sobre, bien documenté et bien écrit, sans tentation hagiographique particulière (53).

Une autre relation est à mettre en rapport avec celle de Mme Le Maistre. Il s'agit d'un écrit de circonstance, mais de première importance, puisqu'il est dû à la plume de la Mère Angélique Arnauld elle-même. Il s'intitule : « Relation de la conduite que M. Zamet, évêque de Langres, a tenue à l'égard du monastère de Port-Royal, de la maison du Saint-Sacrement, de M. l'abbé de Saint-Cyran et de la Mère Marie-Angélique, pour servir d'éclaircissement et de réponse à un mémoire de ce prélat » (54). Le texte se termine par cette mention sans doute de la main de son auteur : « fait peu après la publication du *Mémoire* de M. Zamet, évêque de Langres, contre M. de Saint-Cyran », c'est-à-dire en 1638 (55). Il est écrit à la première

personne, et, s'il constitue une « justification » ou une défense de la conduite de son auteur, il n'en est pas moins parfaitement crédible et, du reste, confirmé par d'autres sources.

Avec ces deux relations de Catherine Le Maistre et de la Mère Angélique s'arrête, semble-t-il, la documentation la plus ancienne sur l'abbaye de Port-Royal. Il faut en effet attendre le début des années 50 pour voir apparaître des relations, des mémoires ou des témoignages sur des moments précis de la vie de l'abbaye de Port-Royal ou de telle ou telle autre communauté, où ont vécu la Mère Angélique et ses compagnes.

Citons, à titre d'exemple, les écrits laissés par la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld, morte le 1er janvier 1653. « Quand on eut dessein de faire des mémoires pour travailler quelque jour à l'histoire de Port-Royal et de nos Mères, lit-on dans une introduction rapportée dans l'édition de 1742, nous engageâmes ma sœur Anne-Eugénie à écrire ce qu'elle avait pu remarquer du premier esprit de la réforme et de ce qui s'y était passé depuis dans la maison » (56). Religieuse professe de Port-Royal au début de 1618, Anne tombe gravement malade en 1651-1652. Elle a néanmoins la force d'achever plusieurs relations : « Elle écrivit, avec beaucoup de simplicité et sans grande suite, tout ce qui lui revint alors dans l'esprit, ne croyant pas que cela dût servir autrement que pour aider la mémoire d'une personne [Angélique de Saint-Jean], qui rassemblait alors ce qu'elle pouvait apprendre sur le récit des anciennes qui avaient vu ces premiers temps. Mais il y avait tant de piété dans cette simplicité que nous avons cru qu'il serait édifiant de transcrire ici sa relation telle qu'elle l'a écrite » (57).

Cette introduction est en effet suivie du « Mémoire de la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld, sur l'esprit de Port-Royal, sur sa propre conduite et sur le bien que M. de Saint-Cyran établit dans le monastère » (58). Texte d'une grande fraîcheur, qui évoque ainsi la solitude de Port-Royal, « une solitude non seulement extérieure, étant fort séparée du monde, à quoi aidait beaucoup la situation du lieu, qui était un désert fort aimable et qui me paraissait ressembler à ceux de la Thébéaïde » - « Ce Port-Royal est une Thébéaïde », écrira M^{me} de Sévigné à sa fille le 26 janvier 1674 (59) - ; mais encore, poursuit Anne-Eugénie, une solitude intérieure et qui passait jusqu'à l'esprit, en sorte que Dieu faisait aimer cette séparation du monde, selon ces paroles [du prophète Osée (60)] : « Je la mènerai dans la solitude, et là je lui parlerai au cœur » (61).

Au-delà des difficultés, des crises, des maladies, Anne-Eugé-

nie parle de ses lectures, de Thérèse d'Avila et des Vies de saints, de ses occupations, la conduite des pensionnaires et des novices, ou les travaux extérieurs, de la Mère Angélique et de Saint-Cyran : « L'été, nous allions, le matin, sarcler au jardin, en grand silence et ferveur ». Une vie somme toute heureuse, vécue, après la conversion, dans la foi et l'obéissance aux supérieures. Un tableau idyllique, décrit avec « une simplicité d'enfant », comme le dit Anne, qui doit désarmer quelque peu Angélique de Saint-Jean, qui dit de sa tante : « Sa foi avait tant de pouvoir sur ses sens [...] qu'il semblait qu'elle vît l'Invisible » (62).

A côté de semblables relations, qui ne sont pas très fréquentes à Port-Royal, d'autres mémoires, composés par des moniales et par des proches de Port-Royal, s'appuient sur des traditions orales : ce sont, par exemple, les *Relations faites par diverses personnes qui ont remarqué en différents temps les actions et les paroles de la Mère Angélique*. Elles sont signées de plusieurs religieuses : la Mère Marie de l'Incarnation Le Conte, la sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal, les sœurs Philiberte Morelle et Marie-Dorothee Perdreau (63). Elle sont beaucoup plus récentes et dépassent le cadre de notre étude.

Pourtant, certains de ces textes sont constitués de ce qu'Angélique de Saint-Jean appellera « le rapport des anciennes ». C'est ainsi le cas de la XIV^e relation du t. II des *Mémoires* d'Utrecht de 1742. Elle est intitulée : « Recueil de relations de quelques miracles et autres événements extraordinaires, attribués aux prières et à l'intercession de la Mère Marie Angélique », mais l'ensemble n'occupe qu'une soixantaine de pages (64). Si la compilation qui en a été faite est tardive, l'histoire de ces « événements extraordinaires » paraît bien ancienne. La jeune Madeleine Marion de Druy, cousine germaine d'Angélique Arnauld, est placée comme pensionnaire à l'abbaye en 1624 : elle est guérie, à Pâques 1628, d'une grave maladie et prend l'habit quatre ans plus tard. « Il y avait près de quatre-vingts religieuses qui furent témoins de cette grande merveille, conclut la relation anonyme. Mais, comme on ne fit autre chose, en ce temps-là, que de l'écrire, sans prendre témoignage de personne, la plupart de ces religieuses étant mortes, à présent qu'on la rapporte, celles qui restent ont signé, avec quelques autres, [comme la sœur Flavie Passart], cette relation en l'année 1663 » (65).

Une autre relation anonyme, mais écrite à la première personne par la sœur chargée de la boulangerie, fait état d'un autre miracle dû aux prières de la Mère Angélique, qui réussit à transformer la mauvaise farine, venant de blés germés, en belle et bonne farine :

« Encore que la Mère Angélique eût bien désiré que ce miracle n'eût point été su, conclut la religieuse, il fut impossible que toutes les personnes de la maison n'en eussent connaissance, voyant qu'on leur donnait de si beau pain, sans avoir changé de blé » (66). Là encore, le miracle donne lieu à un court mémoire, écrit sur le moment, puis certifié de longues années plus tard.

« Outre les miracles et les merveilles dont on vient de voir les relations, lit-on encore dans les *Mémoires* d'Utrecht, nous savons qu'il y en a eu plusieurs autres, mais nous n'en avons point de relations » (67) : preuve supplémentaire que de nombreux miracles ont été consignés dans des rapports. « On peut voir en différents endroits, continue la note des *Mémoires* d'Utrecht, des relations ou mémoires qu'on a dressés, pour la Vie de notre très chère Mère Angélique, plusieurs autres miracles et événements extraordinaires, lesquels prouvent quelle était la puissance de ses prières auprès de Dieu, qui se plaisait à récompenser sa foi ».

Une double conclusion s'impose donc sur ce point : les relations port-royalistes sont anciennes et Port-Royal éprouve la nécessité de faire certifier conformes, par des témoins, même longtemps après, certaines histoires de miracles. Mais, pour le reste, Port-Royal montre quelque difficulté à intégrer le fait du miracle dans une vision plus générale de la nature et de l'histoire, comme lors de la guérison de la jeune Marguerite Périer ou de la sœur Catherine de Sainte-Suzanne de Champagne (68).

Quand la Mère Angélique Arnauld accepte d'« écrire ce Livre de la Providence de Dieu », elle dit, selon Angélique de Saint-Jean, « qu'il n'y avait rien qu'elle eût plus de désir de nous laisser en mourant qu'une grande confiance en cette adorable Providence, qui avait fait des miracles pour nous, parce qu'elle ne pouvait appeler autrement toute la conduite que Dieu avait tenue sur cette maison ». Raconter son passé, sa réforme, ses rencontres et ses déboires, revenait pour l'abbesse à répondre, selon les termes de sa mémorialiste, au « désir qu'elle avait de nous établir dans la reconnaissance et la confiance en Dieu ». Pour Port-Royal, le devoir de mémoire est ainsi rapporté et ordonné au devoir de reconnaissance à l'égard de Dieu.

Conclusion

La syncope de la jeune Angélique Arnauld était un symptôme, le récit de la Journée du guichet un symbole. Cette journée instaure

une rupture dans l'ordre des événements. Angélique de Saint-Jean l'a parfaitement compris, qui écrit : « Toute l'affaire change de face ». La vie de l'abbaye de Port-Royal n'est plus l'affaire d'une famille, fût-ce celle des Arnauld. La réforme du monastère est désormais dans les mains d'une abbesse guidée par la seule Providence, par la seule grâce divine.

L'historiographie port-royaliste prend appui sur une tradition orale, les « rapports des anciennes ». Elle se fonde sur une documentation abondante, réunie avec précision et rigueur, parfois avec vigueur, lorsqu'on supprime des lettres ou des documents. On copie, on collectionne, on compose des relations, des mémoires, à la manière des modernes. Et, d'un autre côté, quand Catherine Le Maistre écrit la vie de sa mère comme une vie de saints, quand Anne-Eugénie parle de sa « Thébàïde », quand la Mère Angélique Arnauld rédige sa *Relation* autobiographique, ces moniales se font d'abord les témoins d'une réalité invisible.

Si l'on pense que Port-Royal est un mythe, les mythographes en sont, à coup sûr, la Mère Angélique de Saint-Jean et ses compagnes (69). Mais, si on lit en profondeur leurs écrits, sans oublier leur caractère hagiographique, on ne peut qu'être frappé à la fois par leur enracinement terrestre, dans des temps et des lieux de mémoire bien réels, et par leur beauté, par leur charme, par leur poésie. L'histoire de Port-Royal ne serait-elle pas alors une nouvelle version de la *Genèse* ? A chacun d'y réfléchir.

Appendice : la "Journée du guichet"

Vendredi 25 septembre 1909

I. Extrait de la Relation autobiographique de la Mère Angélique Arnauld (1655) (70).

« La grande difficulté était pour établir la clôture, ayant affaire pour cela aux séculiers, et surtout à mon père et à ma mère, qui ne voulaient, en [aucune] façon du monde, subir cette loi. Et ma mère disait qu'il était nécessaire qu'elle entrât pour voir comment je me comportais. Et elle avait raison en quelque façon, étant vrai qu'il

avait été utile et même nécessaire dans ma jeunesse. Et comme je n'avais lors que dix-sept ans et demi, on ne se fiait pas trop en moi.

On me manda que mon père devait venir dans peu de jours pendant les vacances [du Palais]. Je le dis à ce religieux qui nous avait aidés et que nous avions demandé pour confesseur, lui demandant comment je pourrais faire pour empêcher mon père et ma mère d'entrer. Il me dit que je pécherais mortellement si je ne leur refusais la porte, ce qui me fit résoudre de le faire. Mais, pour éviter de lui donner cette peine, j'écrivis à ma mère que je la suppliais très humblement de détourner mon père de venir, parce que je ne pouvais en conscience le laisser entrer. Elle le lui dit, mais il ne se put imaginer que j'eusse jamais cette hardiesse, de sorte qu'il ne laissa pas de venir. Et je lui refusai la porte, dont il fut si en colère qu'il s'en voulait retourner à l'heure même, m'assurant qu'il ne me verrait de sa vie, et qu'il avait une extrême douleur de voir qu'on me pervertissait l'esprit, et qu'il me recommandait au moins d'être sage. *J'eus une telle douleur que je pensai étouffer, ce qui le toucha tant qu'il s'apaisa* (71). Il arriva que ce religieux, entendant dire que j'étais mal, vint se présenter, et, mon père l'accusant de m'avoir donné ce conseil, il [le religieux] lui répondit durement, ce qui le fâcha encore davantage. Et, remarquant aussi qu'il était fort jeune, cela lui déplut et il fit en sorte que M. de Cîteaux (72) le retira, dont je ne fus pas fâchée, car je voyais bien, quoiqu'il eût la crainte de Dieu, qu'il n'avait pas tout ce qui nous était nécessaire, et qu'il était temps qu'il sortît ».

2. Extrait d'un entretien de la Mère Angélique Arnauld et d'Antoine Le Maistre (73).

« Elle [la Mère Angélique] me dit, parlant de l'établissement de la clôture, où elle refusa à M. Arnauld, son père, de le laisser entrer comme il avait accoutumé, qu'après qu'elle en eut parlé à M. d'Andilly, son frère aîné, qui lui faisait de grandes remontrances pour la faire fléchir, elle dit à ses filles :

«Vraiment, cela est bien plaisant : ils m'ont faite religieuse à neuf ans, lorsque je ne voulais point l'être et que mon âge me rendait peu capable de le vouloir ; et, aujourd'hui que je veux bien l'être, ils veulent que je me damne, en n'observant pas la règle. Je n'en ferai rien. Ils ne m'ont point demandé ma volonté pour me faire religieuse, je ne leur demanderai point la leur pour vivre en reli-

gieuse et pour me sauver. Ils me menacent de m'abandonner. Je voudrais être en un lieu où je fusse abandonnée de tous mes parents et où l'on ne sût point qui je suis. Jésus-Christ est mon père, ma mère et mon frère (74). S'ils m'abandonnent, je dirai : *Pater meus et mater mea derelinquerunt me, Dominus autem assumpsit me* (75). Il n'y en a point que Dieu assiste plus que ceux qui, pour le suivre avec fidélité, sont abandonnés de leurs parents" ».

3. *Extrait de la Relation [...] de la vie de la Mère Marie-Angélique Arnauld, composée par Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly* (76).

« La Mère Angélique se prépare à refuser l'entrée à Monsieur son père ».

M. Arnauld ne pouvant venir que rarement à Port-Royal à cause de ses affaires, elle [la Mère Angélique Arnauld] eut un peu de trêve depuis l'établissement de la clôture jusqu'aux vacances [= vacances] du Palais, qui était le temps qu'il prenait pour la venir voir, ne pouvant que difficilement quitter en un autre temps. Mais, comme elle les vit approcher, il fallut aviser tout de bon de quelle sorte on se conduirait pour lui faire agréer qu'on observât à son égard la clôture, qui était déjà établie. La Mère Angélique n'avait, pour cela, autre personne pour prendre avis et conseil que ce jeune religieux dit "Notre maître Kersailloux ou [de] Bégard", maintenant abbé de Vauclair (77), dont nous avons déjà parlé, et qui n'avait pas alors vingt-sept ou vingt-huit ans. Il lui donna un conseil bien proportionné à la chaleur de son âge et de son zèle ; mais Dieu bénit la déférence qu'elle lui rendit. Il fut donc d'avis que, sans aucune modération, après avoir averti Monsieur son père par une lettre, qu'elle ne pouvait plus en conscience lui permettre l'entrée dans la maison, s'il ne condescendait point à la très humble prière qu'elle lui devait faire de le trouver bon et que, nonobstant, elle lui refuserait la porte d'autorité. Cette seule proposition, pour une charité moins forte que celle que Dieu avait mise dans le cœur de la Mère Angélique, eût été capable de détruire toute l'entreprise et de la faire abandonner entièrement, nonobstant la force de son esprit et la générosité de son cœur, qui n'eussent jamais porté la violence qu'il fallait faire, pour venir à bout de ce dessein, aux plus sensibles affections et aux plus forts sentiments d'amour et de respect que la loi de Dieu et celle de la nature aient imposés aux hommes, et qu'elle avait en particulier

à l'égard d'un père qui n'eut jamais son pareil en bonté pour ses enfants, dont elle en avait une infinité de marques en toutes sortes d'occasions.

Mais la soumission sans réserve qu'elle a toujours rendue à ceux de qui elle a pris conduite, — ce que toute l'histoire de sa vie prouvera encore plus fortement que ce premier exemple, bien qu'il ne s'en soit jamais présenté d'occasion où le sujet lui ait été si sensible —, l'ayant fait résoudre à faire sans réflexion une chose à quoi on l'assurait qu'elle était obligée, elle n'osa néanmoins écrire ni à Monsieur son père ni à Madame sa mère. Mais elle crut qu'il serait plus à propos qu'elle s'adressât pour cela à Mademoiselle sa sœur qui était auprès d'eux [Catherine Le Maistre], afin qu'elle ménagât l'occasion de leur dire bien à propos ses intentions, qui étaient que, Dieu lui ayant fait la grâce d'établir la réforme et la clôture dans son monastère, elle les suppliait de n'y point mettre d'obstacle et de trouver bon qu'elle leur demandât une grâce, qui était qu'au cas qu'ils eussent dessein de lui faire l'honneur de la venir voir aux vacances prochaines, ils ne trouvassent pas mauvais qu'elle les reçût au parloir, comme elle faisait alors [avec] tout le monde ; ou que, s'ils ne pouvaient agréer cette condition, elle les suppliait de la priver plutôt de l'honneur de leurs visites, parce qu'elle était contrainte de les avertir qu'elle serait obligée en conscience de leur refuser l'entrée.

Sa sœur, n'ayant rien osé témoigner de ceci à M. Arnauld, se contenta de le dire à Madame sa mère, qui répondit qu'elle connaissait bien sa fille et qu'elle n'avait pas peur qu'elle n'eût par conséquent la hardiesse de faire ce tour-là à son père, qu'il était inutile de lui en parler et de lui donner sujet de se fâcher d'une chose qui n'arriverait pas. Ils prirent ensuite jour pour venir à Port-Royal, toute la famille ensemble, M. et M^{me} Arnauld, M. d'Andilly, M^{me} Le Maistre et M^{lle} Anne Arnauld. On le manda à Port-Royal, et on peut juger en quel état cette nouvelle mit la Mère Angélique, qui se préparait à ce jour de combat par des prières et par l'immolation perpétuelle qu'elle faisait à Dieu des passions les plus tendres qui soient dans la nature, mais qui ne purent ébranler sa fidélité pour Dieu. L'angoisse néanmoins de son esprit était peinte sur son visage. Et toutes celles à qui elle avait osé en confier le sujet joignaient leurs prières aux siennes, pour obtenir une bonne issue d'une entreprise aussi difficile.

Le jour venu, qui fut le vendredi avant la Saint-Michel, dès le matin, avec une présence d'esprit merveilleuse, nonobstant les agi-

tations qu'elle souffrait, elle eut soin de retirer à elle toutes les clefs de clôture des mains de celles qui les gardaient d'ordinaire, de crainte de surprise.

M. Arnauld arrive à Port-Royal et fait grand bruit pour entrer

Sur l'heure du dîner, les religieuses étant au réfectoire, la compagnie arrive, et la Mère, qui se préparait devant Dieu, dans l'église, à soutenir l'assaut, entendant le carrosse, sort et s'en va attendre à la porte de clôture, où M. Arnauld et sa compagnie étaient. Dès qu'ils furent descendus de carrosse, ils vinrent heurter pour se faire ouvrir à l'ordinaire. Toutes celles [les religieuses] qui savaient le dessein de la Mère, bien loin d'approcher, se retirèrent toutes. Elle seule vint avec une résolution toute merveilleuse et ouvre le guichet. M. Arnauld se présente et lui commande de lui ouvrir la porte. On ne sait point en quels termes elle lui répondit, parce que tout le monde s'était éloigné, sinon qu'on sait qu'elle le supplia de vouloir entrer dans un petit parloir qui était tout proche la porte, où elle lui pourrait parler. S'il y eut jamais personne surprise, ce fut lui et tous ceux qui étaient avec lui, qui n'auraient jamais attendu une telle résolution d'une fille de dix-huit ans. Il insiste, il presse, il commande, il se fâche, il frappe de plus en plus, afin qu'on lui ouvre. A tout cela, elle ne fait que la même réponse, que, s'il agréait d'entrer dans le parloir, elle se donnera là l'honneur de lui dire ses raisons.

M^{me} Arnauld entre en colère et se met à parler hautement à sa fille, qu'elle nomme une ingrante ; et M. d'Andilly, qui était un jeune homme de vingt ans et tout de feu, commence à le prendre d'un ton encore plus haut et à dire ce que les autres ne disaient pas et ce que la passion peut suggérer en ces rencontres à un fils qui croit agir avec d'autant plus de justice qu'il ne venge pas sa propre injure, mais celle d'un père offensé en apparence par sa propre fille. Après l'avoir appelée un monstre d'ingratitude et une parricide, qui répondrait devant Dieu de la mort de son père, qui le ferait mourir de regret d'avoir élevé avec tant d'amour une fille qui le traitait de la sorte, il commença à s'en prendre aux religieuses, à les appeler, à les conjurer de ne pas souffrir qu'une personne à qui elles avaient tant d'obligations souffrît cet affront chez elles.

Le bruit qui se faisait à la porte s'entendait du réfectoire. Celles qui étaient du sentiment de la Mère s'entre-regardaient et priaient Dieu en leur cœur qu'il la fortifiât. Une bonne ancienne, nommée

Dame Morel, qui n'était pas tant pour la réforme, sortit dans la cour tout en colère et cherchant la religieuse qui avait coutume d'avoir les clefs, criait tout haut : « Quelle honte de ne pas ouvrir à M. Arnauld ! », et elle en murmurait hautement. Il n'y avait pas jusqu'à de pauvres femmes de journées, qui écuraient dans la cour, qui n'en dissent leur sentiment et qui ne condamnassent l'ingratitude de Madame de Port-Royal, qui traitait son père de la sorte, et encore un père tel que M. Arnauld, qui était si bon et qui faisait du bien à tout le pays pour l'amour d'elle : ce qu'elles disaient, parce qu'en effet il avait fait beaucoup de bien aux pauvres gens qu'il faisait travailler à tout ce qui était utile à la maison, pour leur faire gagner leur vie.

Tout cela faisait grand bruit, mais ne diminuait en rien de la constance de la Mère. M. Arnauld, voyant qu'il n'avancait rien par toutes ces voies, commença à dire qu'il voulait donc qu'on lui rendît tout à l'heure ses deux filles qui étaient dans le couvent. Il parlait de la Mère Agnès et de feu ma sœur Marie-Claire, qui n'était qu'un enfant de neuf ans.

La Mère Angélique comprit, dans le moment, son dessein, qui était qu'en ouvrant la porte pour faire sortir ses filles, il prétendait entrer lui-même et ainsi en venir à bout, ou de gré ou de force. Mais elle, sans se troubler et avec autant de présence d'esprit que si tout ce qui se passait ne l'eût point touchée, donna la clef de la petite porte qui était dans l'église à une religieuse à qui elle se fiait et la chargea d'aller faire sortir ses deux sœurs par là : ce qui fut fait si promptement que M. Arnauld fut tout surpris de les voir arriver avant que de savoir qu'on les eût fait sortir. Mais d'abord ce fut M. d'Andilly qui, les voyant venir, s'en alla au-devant d'elles dans la cour et, s'adressant à la Mère Agnès, commença à lui faire de grandes plaintes contre sa sœur. La Mère Agnès répondit avec sa gravité que sa sœur n'avait point tort, qu'elle ne faisait que ce qu'elle était obligée de faire et que le concile de Trente lui commandait. M. d'Andilly, l'interrompant, commença à dire à la compagnie : « Oh vraiment ! nous en tenons, en voici encore une qui se mêle de nous alléguer les canons et les conciles ! ».

Il n'y avait en tout cela que les deux sœurs, Mme Le Maistre et M^{le} Anne, qui ne disaient mot, étant également touchées de la peine de M. Arnauld et de celle de la Mère Angélique, qu'elles savaient bien ne pas faire ce qu'elle faisait sans qu'elle en souffrît beaucoup et qu'elle fît un horrible effort à son naturel.

Enfin M. Arnauld, voyant qu'il n'avancait rien, fit mettre les

chevaux au carrosse pour s'en retourner. Avant que de partir, il consentit, à la fin, d'entrer dans le parloir, pour dire un mot à sa fille, qui l'en suppliait toujours avec de grandes soumissions. Elle y entra de son côté. D'abord qu'elle ouvrit la grille, elle aperçut ce bon père dans un saisissement de douleur qui était peint sur son visage et qui en produisit un en elle qui ne se peut exprimer. Ensuite il lui parla en peu de mots et lui fit entendre que, jusque-là, elle avait eu un père qui l'avait aimée, qui avait porté ses intérêts et qui avait pris soin de toutes ses affaires plus que des siennes propres, que, dorénavant, sa conduite envers lui l'empêcherait de lui pouvoir plus donner les mêmes preuves de l'amour qu'il ne laisserait pas de conserver pour elle, et qu'en lui déclarant qu'il ne la reverrait plus, il lui faisait une dernière prière, qui était que, pour l'amour de lui, elle eût soin de se conserver elle-même et de ne pas ruiner sa santé et sa vie par des austérités indiscrètes.

M. Arnauld s'apaise

Jusqu'ici, le courage de la Mère et la générosité de grâce que Dieu avait répandue dans son cœur l'avai[en]t soutenue et comme rendue insensible, quoique non pas dans tous les sens, à tous les reproches et à la colère animée de paroles injurieuses mêmes des personnes qui lui touchaient de plus près. Mais (78) ce dernier coup, qui n'attaquait plus la constance et la fermeté qu'elle s'était résolue de témoigner à Dieu en l'établissement de cette observance de clôture, mais qui la blessait dans l'affection la plus sensible et la plus tendre qu'elle avait pour un père aussi bon qu'il paraissait par ces dernières paroles, lui perça le cœur d'une douleur si pénétrante que, son corps ne pouvant plus supporter l'horrible combat de son esprit, *elle tomba par terre tout évanouie* (79). A l'instant, toute l'affaire change de face. M. Arnauld, ne se souvenant plus qu'il était offensé, mais qu'il était père, et ne sachant si sa fille était encore en vie, crie, appelle, pour faire venir les religieuses relever sa fille, qui était toute seule dans le parloir. Mais pas une n'avait l'assurance d'entrer, car, ce jour-là, on était bien éloigné de courir où l'on entendait du bruit : on s'enfuyait plutôt. Mme Arnauld, M. d'Andilly et les autres, qui n'étaient pas moins en peine, courent à la porte du couvent, où ils commencent de heurter et de faire un tel bruit qu'il semblait qu'ils la dussent enfoncer.

Les religieuses qui les entendaient, pensant qu'ils voulaient faire un dernier effort pour entrer, n'étaient pas si hardies de se présen-

ter pour leur répondre. Enfin, pourtant, faisant un peu d'attention à ce qu'ils disaient, elles entendirent la voix de M. d'Andilly, qui leur cria de toutes ses forces qu'elles s'en allassent songer à leur abbesse, qui se mourait dans le parloir. A l'instant, elles y entrèrent toutes et trouvèrent la pauvre Mère encore par terre, sans sentiment et sans connaissance. Après lui avoir fait tout ce qu'on a accoutumé de faire en semblables rencontres pour la faire revenir de sa faiblesse, elle commença à peine à ouvrir les yeux ; et, voyant Monsieur son père, encore à la grille, qui était dans une inquiétude et une appréhension qui ne se peut dire, elle fit effort pour lui dire ces paroles, « qu'elle ne lui demandait autre chose, sinon qu'il voulût bien ne s'en aller pas ce jour-là » (80).

Le passé était passé. Le pauvre M. Arnauld ne se souvenait déjà plus que de l'état où il voyait sa fille, de sorte qu'à l'instant il lui promit qu'il ferait tout ce qu'elle voudrait. Cependant on emporta l'abbesse dans sa chambre pour la mettre au lit, et, en même temps, on prépara un autre lit dans le parloir, pour l'y rapporter lorsqu'elle aurait un peu repris ses esprits et ses forces.

Lorsqu'elle fut couchée dans le parloir auprès de la grille, on se mit tous à parler paisiblement de tout ce qui s'était passé, toute animosité étant cessée dans les esprits, qui avaient dans le cœur beaucoup plus d'amour que de ressentiment de l'offense qu'ils croyaient leur avoir été faite. Mais le bon fut que le pauvre M. de Vauclair [Claude de Kersailloux], qui, pendant tout le combat, avait été trop heureux de se tenir clos et couvert sans oser paraître, lorsqu'il sut que la paix était faite, s'imagina que l'occasion était belle de venir justifier son conseil et commença de vouloir produire, devant l'assemblée, ses autorités et ses raisons. Mais il fut fort mal reçu ; et, entre autres, M. d'Andilly le traita si durement que, si le pauvre homme ne se repentait pas du conseil qu'il avait donné à la Mère, au moins il se repentait de bon cœur de s'être venu ainsi produire. Il sortit tout honteux du parloir et fut trop heureux de se retirer.

La Mère Angélique, qui avait du respect pour M. de Vauclair, eut plus de peine de ce qu'il s'était ainsi exposé à être traité de la sorte que de ce qu'il l'avait exposée elle-même, par son conseil, à perdre la vie par l'effort qu'il l'avait obligée de se faire. Et il est si vrai que cela était capable de la faire mourir que, sans la bonté que lui témoigna M. Arnauld, qui lui pardonna tout sur l'heure, il est croyable que la douleur l'eût fait mourir, puisque, nonobstant tout cela, cet effort fit en elle une telle violence à toute la nature que sa santé en fut fort affaiblie, comme me l'ont assuré celles qui

étaient auprès d'elle en ce temps-là et qui l'avaient connue devant comme elles ont fait après.

Ainsi M. Arnauld étant demeuré ce jour-là et le lendemain, la Mère lui fit entendre paisiblement ses raisons. Il se remit tout à fait, de sorte que, lorsqu'il venait depuis, il n'entraît plus. Mais, après cela, on accommoda les choses et on eut permission de le faire entrer, pour donner ordre aux bâtiments et aux jardins, sans entrer dans les lieux réguliers. Pour Madame sa femme et ses filles, on obtint des supérieurs la permission de les faire entrer quand elles le voudraient : ce qui ne fut pas si tôt. Car Mme Arnauld, dans sa colère, lorsque sa fille lui eut refusé la porte et à M. Arnauld, jura qu'elle ne reviendrait jamais à Port-Royal. Et elle se croyait obligée à garder son serment, jusqu'à ce qu'environ un an après, le jour de saint Dominique, étant allée, le matin, aux Jacobins, entendre le sermon, il arriva que le prédicateur parla des jurements et fit entendre que ceux qui, par colère ou autrement, juraient quelque chose de mauvais, ne devaient pas accomplir leur serment, qui ne les pouvait obliger ; de sorte qu'étant bien aise de se voir libre du sien, elle monta en carrosse et s'en vint à Port-Royal et dit à sa fille l'occasion qui la ramenait. La Mère Angélique en eut une telle joie que je crois qu'il ne s'est point passé d'année depuis qu'elle ne se soit souvenue de ce jour quatrième d'août, comme elle me l'a dit à moi-même plusieurs fois.

Voilà l'histoire mémorable de cette journée, qui a toujours été nommée, depuis, la « Journée du guichet », et ensuite de laquelle la Mère Angélique n'eut plus d'oppositions à sa réforme, qu'elle tâchait de perfectionner de jour en jour ».

NOTES

(1) *Avertissement* de la Mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à la *Relation* de la Mère Angélique Arnauld (1655), p. p. Jean Lesaulnier, dans *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 7-93 ; la citation provient de la p. 10. Voir tout ce numéro des *Chroniques*, consacré à la Mère Angélique (1591-1661). La *Relation* de 1655 a été publiée dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal et à la Vie de la Révérende Mère Marie-Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld, Réformatrice de ce Monastère*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742, 3 vol. in-12, t. I, p. 262-370, et sous le titre de *Relation écrite par la Mère Angélique Arnauld sur Port-Royal*, p. p. Louis Cognet, Paris, Grasset, 1949.

(2) *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 10.

(3) *Mémoires*, Utrecht, t. II, p. 247-407.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 7-261.

(5) Sur cette entreprise d'Antoine Le Maistre (1608-1658) et d'Angélique de Saint-Jean (1624-1684), je me permets de renvoyer à mon étude : « L'historiographie port-royaliste jusqu'à Sainte-Beuve », Colloque de Lausanne 1992, *Chroniques de Port-Royal*, 42, 1993, p. 101-123.

(6) *Mémoires*, Utrecht, t. II, p. 249.

(7) *Port-Royal*, p. p. Maxime Leroy, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1953-1955, 3 vol., t. I, p. 163-177. Voir aussi [J. Besoigne], *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752, in-12, t. I, p. 18-25, et Louis Cognet, *La réforme de Port-Royal. 1591-1618*, Paris, Sulliver, 1950, p. 111-122. Curieusement, quand il évoque la réforme de la Mère Angélique, Jean Racine ne souffle mot de la Journée du guichet dans son *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Port-Royal*, voir Racine, *Œuvres complètes*, p. p. Raymond Picard, Paris, Gallimard, Pléiade, t. II, 1960, p. 38-39.

(8) *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. I, p. 41-52 : pour les citations qui suivent, je renvoie à au texte d'Angélique de Saint-Jean, reproduit en appendice.

(9) Antoine Arnauld, l'avocat (1560-1619) et Catherine Marion (1573-1641) eurent au moins vingt enfants : le cadet est Antoine (1612-1694), le théologien.

(10) Catherine (1590-1651), épouse d'Isaac Le Maistre, dont elle vivra séparée à partir de 1616 ; Robert Arnauld d'Andilly (1589-1674) et Anne (1592-1653).

(11) Cette religieuse avait eu beaucoup de mal à accepter la réforme de la Mère Angélique ; elle finit cependant par renoncer à son petit jardin, voir la relation de la sœur Anne de Saint-Augustin Garnier, *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. II, p. 427-429 : la sœur Morel était, selon Anne Garnier, « la plus ancienne de la maison ».

(12) Jeanne (1593-1671), ou Agnès, selon son nom de religion, et Marie (1600-1642). Agnès est présente à Port-Royal depuis le début de 1609 : malade en octobre, elle va alors dans la propriété familiale d'Andilly, puis retourne à Port-Royal à la fin de novembre, peut-être avant le 22. Quant à Marie, elle est placée auprès d'Angélique, en 1607, à Port-Royal : elle y fait sa première communion en 1610.

(13) Claude de Kersaillox (on écrit aussi Quersaillox ou Kersaliou), né en Bretagne en 1581, est religieux de l'abbaye de Bégard, près de Tréguier. Docteur en théologie de l'Université de Paris, il est venu à Port-Royal, pour y prêcher, le 1er novembre 1608 (*Mémoires*, Utrecht, 1742, t. I, p. 276). En 1609, il devient confesseur des religieuses de l'abbaye. Mais, après avoir mécontenté la famille Arnauld, il doit quitter Port-Royal vers la mi-décembre 1609. Il est nommé abbé de Vauclair, au diocèse de Laon, le 26 juin 1627, et meurt le 17 juillet 1653.

(14) *Ibid.*, t. I, p. 44.

(15) A la mort de Mme Arnauld, au début de 1641, Angélique de Saint-Jean a seize ans et demi.

(16) *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 21.

(17) *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. II, p. 265.

(18) *Ibid.*, t. III, p. 47. François Retart, curé de Magny-Lessart, est un proche de l'abbaye.

(19) *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 13.

(20) Catherine Dupont, prieure, morte en septembre 1625 ; Marie Mulet, qui refuse la réforme de 1609, malgré les rappels à l'ordre de la Mère Angélique et de Claude de Quersaillox, et qui va quitter Port-Royal pour l'abbaye du Paraquet vers 1614 (*Mémoires*, 1742, t. II, p. 426-427) ; la sœur Morel ; Catherine Goulas, la première religieuse à faire sa profession dans les mains de la jeune Angélique Arnauld, le 1er septembre 1602, et la première à accepter la réforme ; les deux sœurs de La

Grange, Madeleine et Marguerite-Blandine, qui acceptent la réforme de 1609 sans aucune opposition et dont le cousin, le feuillant Eustache de Saint-Paul Asseline, vient à Port-Royal en décembre 1609 (Madeleine meurt en 1641 et Marguerite en 1624 : voir *Mémoires*, t. I, p. 29 et t. II, p. 422-423) ; Marie-Lutgarde Lalemand, qui se trouve à Port-Royal en 1599 et 1602 et qui accepte la réforme : elle meurt en 1650 ; Jeanne de Piliers, à Port-Royal en 1602 : elle accepte la réforme et meurt le 18 mars 1612 (*Supplément au Nécrologe*, 1735, p. 474) ; Madeleine de La Croix, professe avant 1609 : peut-être est-ce elle qui fait sa profession en même temps que Catherine Goulas ; deux autres religieuses, venues en juin 1609 de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, à Paris, Marthe-Madeleine de Louvières (morte en 1623) et Catherine de Nouveau (morte en 1627). Anne Garnier, pensionnaire de l'abbaye en 1602, est la première novice d'Angélique, en 1607, et fait sa profession le 24 mars 1613 (voir *Mémoires*, 1742, t. II, p. 424-443).

(21) La première meurt le 18 mai 1633 : voir sa relation par la sœur Anne Garnier, *Mémoires*, 1742, t. II, p. 426 (et t. I, p. 37) ; sur la deuxième, selon le *Supplément au Nécrologe*, 1735, « elle ne fut point comprise dans la réforme [de 1609], parce qu'ayant l'esprit entièrement aliéné, elle était absolument incapable de tout » (p. 626) : en réalité, elle n'est pas complètement muette ni sotte. Elle signe le procès-verbal de la prise de possession, par la Mère Agnès Arnauld, de sa coadjutorerie, le 6 septembre 1620. Peut-être faut-il ajouter à la liste des religieuses professes Mme de Jumeauville, de l'abbaye voisine de Saint-Cyr, venue à Port-Royal en 1603, semble-t-il, et peut-être encore à Port-Royal en 1609 (voir la *Relation* de la Mère Angélique, 1655, *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 12, 15).

(22) Charlotte de Hérelle est la seule converse qu'Angélique trouve aux Champs en 1602 : elle manifeste son opposition à la réforme de 1609 (Angélique Arnauld, *Relation* de 1755, *ibid.*, p. 30) et meurt en 1617 (voir *Mémoires*, 1742, t. III, p. 365). La sœur Marie-Madeleine de Saint-Paulin Baron se trouve aux Champs à partir de 1603 (Angélique, *ibid.*, p. 79) : elle meurt en 1656. Il faut peut-être ajouter deux autres moniales : Isabelle de Murat, arrivée à Port-Royal après 1602, mais avant 1620, et Agnès de Saint-Benoît, au patronyme inconnu, décédée pendant un mois d'avril, d'une année non précisée, peut-être avant la réforme de 1609 (*Supplément au Nécrologe*, 1735, p. 563).

(23) Voir sur sa relation citée plus haut ce qui est dit de ses deux relations primitives (Utrecht, t. II, p. 425).

(24) Le très vieux mot « obit » vient du latin *obitus*, qui désigne la « mort », le « trépas ».

(25) *Supplément au Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, s. l., 1735, in-4°, p. 320. L'édition en est attribuée à Ch.-H. Lefebvre de Saint-Marc et à Claude-Pierre Goujet.

(26) *Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, Amsterdam [en fait à Rouen], N. Potgieter, in-4°, préface, p. V. L'édition de cet ouvrage est attribué à Dom Antoine Rivet de La Grange.

(27) *Ibid.*, préface, p. IV.

(28) Archives d'Utrecht, *P.R.* 29.

(29) Ms. *P.R.* 9 de la Bibliothèque de la Société de Port-Royal, 169, rue Saint-Jacques à Paris.

(30) Cette dernière précision peut laisser entendre que la communauté dispose alors de deux recueils manuscrits différents.

(31) *Nécrologe de Port-Royal*, Préface, p. IV.

(32) Bibliothèque de Port-Royal, *P.R.*, ms. 85. Voir aussi, au même endroit, d'autres habituelles ou nécrologues, mss. 1, 3 et 22.

(33) *Nécrologe de Port-Royal*, Préface, p. V.

(34) *Ibid.*, p. VI. Parallèlement à ce genre de documents se développera à

Port-Royal une collection impressionnante d'épithames, dont le *Nécrologe de Port-Royal* (1723) et le *Supplément au Nécrologe* (1735) présentent de nombreux exemples : voir à ce sujet *Lettres de Germain Vuillart, ami de Port-Royal, à M. Louis de Préfontaine (1694-1700)*, p. p. Ruth Clark, Genève-Lille, Droz, 1951, p. 168 ; Guy Basset, « Jean Hamon, auteur d'épithames », *Chroniques de Port-Royal*, 36, 1987, p. 107-122, et J. Lesaulnier, « Les manuscrits port-royalistes et jansénistes », *XVII^e siècle*, 192, 1996, p. 464-465.

(35) Ces *Mémoires* devaient comporter, selon l'*Avertissement*, p. V, deux autres tomes, qui n'ont jamais paru.

(36) *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. III, p. 275-313.

(37) Voir Ph. Sellier, « Pour une poétique de la légende : *La Vie de Monsieur Pascal* », *Chroniques de Port-Royal*, 31, 1982, p. 51-64, et J. Lesaulnier, « L'historiographie port-royaliste jusqu'à Sainte-Beuve », *Chroniques de Port-Royal*, 42, 1993, p. 101-123 ; sur la Relation de Mme Le Maistre, p. 103-106.

(38) *Nécrologe*, 1723, Préface, p. XI.

(39) Bibliothèque de Port-Royal, ms. P.R. 85.

(40) *Avertissement de la Relation*, *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 10.

(41) Jean Mesnard, *La culture du XVII^e siècle. Enquêtes et synthèses*, Paris, P.U.F., 1992, p. 249 (article intitulé : « Jansénisme et littérature », p. 247-261).

(42) *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal*, p. p. Rachel Gillet et Prosper Faugère, Paris, Duprat, 1858, 2 vol., t. I, p. 30-31 (lettre du 27 avril 1634).

(43) *Correspondance de Martin de Barcos, abbé de Saint-Cyran*, p. p. Lucien Goldmann, Paris, P.U.F., 1956, p. 236. L'allusion de Barcos pourrait viser l'*Office de l'Eglise et de la Vierge en Latin et en François avec les Hymnes traduites en vers*, Paris, Pierre Le Petit, 1650, ouvrage qu'on appelle ordinairement *Les Heures de Port-Royal*.

(44) Lettre citée d'après L. Cognet, *La Mère Angélique et saint François de Sales. 1618-1626*, Paris, Sulliver, p. 66.

(45) Id, *ibid.*

(46) Robert Arnauld d'Andilly a publié plusieurs de ses lettres de son vivant : voir par exemple l'édition des *Lettres de M. Arnauld d'Andilly*, Paris, Vve Jean Camusat et P. Le Petit, 1645, in-4^o. Voir, pour Angélique Arnauld, les *Lettres*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742-1744, 3 vol. in-12, et, pour Agnès, l'édition de Rachel Gillet, citée plus haut. Pour les *Lettres* de l'abbé de Saint-Cyran, voir les travaux de Jean Orcibal et l'édition d'Annie Barnes, Paris, Vrin, 1962. Les *Lettres* d'Antoine Arnauld ont été publiées par Jacques Fouillou, à Nancy, J. Nicolai, 1727-1743, 9 vol. in-12, et rééditées dans les *Œuvres*, p. p. Hautefage, Dupac de Bellegarde et N. de Larrière, Lausanne-Paris, S. d'Arnay, 1775-1783 (aux t. I-IV). Pour Antoine Singlin, voir la copie de ses lettres, réunies par Rachel Gillet : elle se trouve à la Bibliothèque de Port-Royal, ms. 149. Les *Lettres chrétiennes et spirituelles de Messire Isaac Louis Le Maistre de Sacy* ont été publiées à Paris, chez G. Desprez et E. Josset, en 1690, 2 vol. ; et voir *Choix de lettres inédites*, p. p. Geneviève Delassault, Paris, Nizet, 1956. Les lettres de la Mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly ont été collectionnées et recopiées, et sont conservées à la Bibliothèque de Port-Royal (copie de R. Gillet) et aux Archives d'Utrecht. D'autres collections se trouvent dans d'autres fonds : par exemple Bibliothèque de l'Arsenal, Bibl. Mazarine, B.N. ou Bibl. municipale de Troyes. Pour les lettres de Barcos, p. p. L. Goldmann, voir plus haut.

(47) Jean Orcibal, *Port-Royal entre le miracle et l'obéissance. Flavie Pas-sart et Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly*, Paris, Desclée De Brouwer, 1957, p. 7.

(48) *Ibid.*, p. 8.

(49) *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. III, p. 475 ; voir aussi *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1740, p. 161; et Annie Barnes, *Les origines du jansénisme. T. V. Lettres inédites de Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, Paris, Vrin, 1962, index : les deux religieuses sont des correspondantes de Saint-Cyran.

(50) *Mémoires*, 1742, t. III, p. 498.

(51) J. Lesaulnier, *Port-Royal insolite. Edition critique du « Recueil de choses diverses »*, Paris, Klincksieck, coll. « Port-Royal », 1992, p. 391.

(52) Antoine, Jean, Simon, Louis-Isaac et Charles. Catherine Le Maistre devient religieuse après la mort de son mari, à l'automne 1640, et meurt en 1651.

(53) Voir *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. I, p. 419-455. Plus tard, Angélique de Saint-Jean rédige une relation sur le *Chapelet secret du Saint-Sacrement*, *ibid.*, p. 456-474.

(54) *Mémoires*, 1742, t. I, p. 474-495.

(55) *Ibid.*, p. 495. Un second écrit, beaucoup plus tardif, est la « Relation contenant les raisons qui ont engagé la Mère Marie-Angélique Arnauld à faire sortir son monastère de la juridiction de l'ordre de Cîteaux pour le soumettre à celle de l'ordinaire, par la Mère Marie-Angélique Arnauld elle-même », *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. I, p. 371-379. Cet écrit a été composé, semble-t-il, en 1653, et envoyé avec une lettre du 21 février de cette année-là (p. 371-379), au moment d'un procès intenté aux religieuses d'Auxerre par les religieux de Cîteaux.

(56) *Mémoires*, 1742, t. III, p. 361.

(57) *Ibid.*, p. 360-361.

(58) *Ibid.*, p. 361-378. Le mémoire d'Anne est suivie de trois relations sur Anne-Eugénie : l'une de la Mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny sur Anne-Eugénie, p. 378-396; une autre de la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, nièce d'Anne-Eugénie, p. 396-405, et une troisième d'Angélique de Saint-Jean, p.405-419.

(59) *Correspondance*, p. p. Roger Duchêne, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1972, t. I, p. 681.

(60) Chap. II, v. 16.

(61) *Mémoires*, 1742, t. III, p. 362.

(62) *Ibid.*, p. 418.

(63) Ces relations se lisent au t. III des *Mémoires* d'Utrecht, respectivement aux p. 1-2, 54-110, 120-125,125-140 ; voir, dans le même volume, d'autres relations relatives aux Mères Angélique et Agnès et à d'autres religieuses.

(64) *Ibid.*, t. II, p. 179-246. Les relations sont précédées de l'introduction suivante : « Si, par modestie, nous ne croyons pas devoir publier les preuves de la grande miséricorde de Dieu sur ce monastère, nous nous regardons en même temps comme obligées, pour l'intérêt de sa gloire, de faire en sorte que la mémoire ne s'en perde point. C'est pourquoi l'on a recueilli ici quelques relations des merveilles que Dieu a opérées par le ministère de sa très humble servante, la Mère Marie-Angélique ».

(65) *Ibid.*, p. 187 ; la relation se lit aux p. 179-187 ; la citation, à la p. 187.

(66) La relation, qui se lit aux p. 191-200 du t. II des *Mémoires* de 1742, est signée à Port-Royal de Paris en 1664 et aux Champs en 1672. Voir, sur les autres miracles, les *Mémoires* d'Utrecht, 1742, les travaux de Jean Orcibal, cités plus haut, l'ouvrage de Tetsuya Shiokawa, *Pascal et les miracles*, Paris, Vrin, 1977, et les pages que Jean Mesnard a consacrées à tout ce qui touche au miracle de la Sainte Epine sur la jeune Marguerite Périer (dans Pascal, *Œuvres complètes*, Paris, Desclée De Brouwer, t. III, 1991, p. 868 et suiv.).

(67) *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. II, p. 233.

(68) Ces deux guérisons eurent lieu respectivement le 24 mars 1656 et le 7 janvier 1662 ; sur celle de Catherine de Champagne, voir *ibid.*, t. III, p. 252-259.

(69) Voir en particulier F. Ellen Weaver, « Angélique de Saint-Jean abbesse et “mythographe” de Port-Royal », *Chroniques de Port-Royal*, 34, 1985, p. 93-108.

(70) *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 20-21.

(71) C'est moi qui souligne.

(72) Nicolas II Boucherat, abbé de Cîteaux de 1602 à sa mort, le 8 mai 1625 : il a alors soixante-trois ans.

(73) *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. II, p. 264-265. L'entretien n'est pas daté.

(74) Allusion à l'*Évangile de saint Matthieu*, 12, 49.

(75) Citation du *Psaume 27* (26), 10 : « Mon père et ma mère m'ont quitté, mais le Seigneur s'est chargé de moi pour en prendre soin » (traduction Le Maître de Sacy).

(76) *Mémoires*, Utrecht, 1742, t. I, p. 41-52.

(77) Claude de Kersailloux.

(78) A cet endroit, le texte ajoute la préposition “à”, ce qui rend la syntaxe du texte incompréhensible, d'où la suppression que je propose.

(79) C'est moi qui souligne.

(80) Cette phrase, citée entre guillemets dans le texte d'Angélique de Saint-Jean, semble bien indiquer que cette dernière l'a reçue de la Mère Angélique.